



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant collège danse – collège musique – collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue**

**Le préfet de la région Bretagne  
préfet d'Ille-et-Vilaine**

- **VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;
- **VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- **VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- **VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- **VU** le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 modifié relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la Culture et de la communication ;
- **VU** le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la communication ;
- **VU** le décret n°2021-1608 du 8 décembre 2021 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- **VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;
- **VU** l'arrêté du 31 juillet 2015 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État au ministère de la culture et de la communication ;
- **VU** l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>:

La liste des membres de la commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre de l'année 2024, pour le collège danse, le collège musique et le collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue, est établie comme suit :

### Pour le collège danse :

<b>Mme Amélie-Anne CHAPELAIN</b> Directrice de la structure C.A.M.P – Capsule artistique de mouvement permanent à Locmiquélic	6 rue de la Douane 56570 Locmiquélic
<b>Madame Marion COLLETER</b> Directrice adjointe du CNDC à Angers	17, rue de la Tannerie – CS 50107 49101 Angers cedex 02
<b>Monsieur Maurice COURCHAY</b> Directeur du département danse du Pont Supérieur	4 bis rue Gaëtan Rondeau 44200 Nantes
<b>Madame Camille D'ANGELO</b> Directrice adjointe du Centre chorégraphique national de Tours	47 rue du Sergent Leclerc 3700 Tours
<b>Monsieur Iffra DIA</b> Co-Directeur du CCNRB - Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne	COLLECTIF FAIR-E 38 rue Saint-Melaine – CS 20831 35108 Rennes Cedex 3
<b>Monsieur Christophe GARCIA</b> Chorégraphe de la compagnie conventionnée La Parenthèse	20 rue d'Antioche 49100 Angers
<b>Monsieur Christophe GALENT</b> Directeur de la Scène nationale d'Orléans	Boulevard Pierre Segelle 45000 Orléans
<b>Monsieur Patrick GERMAIN-THOMAS</b> Sociologue de l'art et de la culture	10, rue Cavallotti 75018 Paris
<b>Madame Béatrice HANIN</b> Directrice du Théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire	Rue des Frères Pereire – BP 150 44603 Saint-Nazaire cedex
<b>Madame Erika HESS</b> Directrice déléguée du Centre chorégraphique national de Nantes	23 rue Noire 44000 Nantes
<b>Madame Raïssa KIM</b> Directrice adjointe du Centre chorégraphique national d'Orléans	10 rue du Bourdon Blanc 45000 Orléans
<b>Monsieur Patrice LE FLOCH</b> Directeur Le Triangle, Scène conventionnée d'intérêt national "art et création" pour la danse	Boulevard de Yougoslavie 35000 Rennes

<b>Madame Natacha LE FRESNE</b> Directrice Danse à tous les étages	Danse à tous les étages 10, rue Jean Guy 35000 Rennes
<b>Madame Emilie POUZET</b> Programmation Danse/Théâtre/Performance/Jeune Public Pod Arts du spectacle	Antre Peaux 24-26, route de la Chapelle 18000 Bourges
<b>Madame Virginie SALMON</b> Directrice du Mac Orlan à Brest	65 rue de la Porte 29200 Brest

**Pour le collège musique :**

<b>Madame Estelle BEAUVINEAU</b> Responsable des relations aux publics Programmatrice Jazz Cheffe de projet, Festival les Rendez-vous de l'Erdre	Association Culturelle de l'Eté 10, allée Duquesne 44000 Nantes
<b>Monsieur Guillaume BLAISE</b> Directeur de la Scène nationale La Passerelle	1 place de la Résistance 22000 Saint-Brieuc
<b>Monsieur Bruno BELLIOU</b> Directeur de l'Académie de Musiques et d'Arts Sacrés	11 rue de Vannes 56400 Sainte-Anne d'Auray
<b>Madame Léa CHEVRIER</b> Créatrice sonore	15, rue Alexandre Lefas 35700 Rennes
<b>Madame Hélène DUBOIS</b> Programmatrice de la Scène de musiques actuelles Bonjour Minuit	Place Nina Simone 22000 Saint-Brieuc
<b>Monsieur François FLORET</b> Directeur du Festival La Route du Rock	Association Rock Tympan 4 mail François Mitterrand 35000 Rennes
<b>Madame Celine GUINOT</b> Conseillère à la programmation et coordinatrice du projet Art et Territoire à la Scène nationale Les Quinconces – Espal	Rue des Jacobins 72100 LE MANS
<b>Monsieur Maël HOUGRON</b> Directeur du Nouveau Pavillon (Bouguenais - 44)	Centre Marcet 2 rue Célestin Freinet 44340 Bouguenais
<b>Madame Perrine LAGRUE</b> Directrice de La Grande Boutique, Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) art en territoire	3 rue des Milad 56630 Langonnet
<b>Monsieur Vincent LÉANDRI</b> Directeur du Théâtre de Cornouaille, Scène Nationale de Quimper	1 esplanade François Mitterrand CS 74033 29337 QUIMPER Cedex

<b>Madame Julie MÉRIAU</b> Directrice du Centre culturel de Fougères	Rue du Gué Maheu 35300 Fougères
<b>Monsieur Fabien MERCIER</b> Responsable de production de l'Opéra de Rennes	Opéra de Rennes Place de la Mairie 35000 Rennes
<b>Monsieur Gaétan NAEL</b> Adjoint de direction & programmateur de la Scène de musiques actuelles Antipode MJC	Parvis Agnès Varda 75 avenue Jules Maniez 35000 Rennes
<b>Monsieur Pierre TEMPLÉ</b> Responsable du secteur musique au Lieu Unique, Scène Nationale (Nantes – 44)	Quai Ferdinand-Favre 44000 Nantes

**Pour le collège théâtre, arts du cirque et arts de la rue :**

<b>Monsieur Jean-Louis BEAUVIEUX</b> Retraité, représentant du public	12, rue Pierre Le Tullier 35200 Rennes
<b>Madame Frédérique BERTINEAU</b> Directrice du Canal, Scène conventionnée d'intérêt national pour le théâtre à Redon	Place du Parlement 35600 Redon
<b>Madame Aude CHALLEMEL DU ROZIER</b> Programmatrice Ados-Adultes et coordinatrice des pratiques amateurs pour le Théâtre La Paillette à Rennes	32, rue du Pré de Bris 35 000 Rennes
<b>Monsieur Gwenaël DE BOODT,</b> Artiste, poète, Directeur de la Station Théâtre à La Mézière	1, route de Rennes 35520 La Mézière
<b>Monsieur Simon DELETANG,</b> Metteur en scène, Directeur du Théâtre de Lorient, Centre dramatique national	11, rue Claire Droneau B.P. 726 56107 Lorient Cedex
<b>Monsieur William DOMENECH</b> Directeur du Petit écho de la Mode, scène de territoire pour la danse à Châtelaudrun	2 rue du Maillet 22170 Châtelaudren
<b>Monsieur Mathieu DORVAL</b> Directeur de l'Atelier Culturel, scène de territoire pour le cirque à Landerneau	Place François Mitterrand 29800 Landerneau
<b>Madame Amélie DU PAYRAT,</b> Chargée de programmation à Très Tôt Théâtre, Scène conventionnée d'intérêt national jeune public à Quimper	Pôle culturel Max Jacob 4, boulevard Duplex 29000 Quimper

<b>Madame Véronica GOMEZ</b> Administratrice du Théâtre à la Coque, centre national de la marionnette à Hennebont	3 rue de la paix 56700 Hennebont
<b>Madame Céline KERDAT</b> Directrice du Dôme à Saint-Avé	1 Rue des Droits de l'Homme, 56890 Saint-Avé
<b>Madame Laure KUJAWA,</b> Directrice du Strapontin, scène de territoire pour les arts du récit à Pont Scorff	Rue du Docteur Rialland B.P. 17 56610 Pont-Scorff
<b>Monsieur Kristen LASBLEIZ,</b> Directeur de l'Arche à Tréguier et du Sillon à Pleubian	Théâtre de l'Arche, Place de la République, 22220 Treguier
<b>Madame Céline LARRIERE</b> Directrice du Théâtre du Champ au Roy, scène de territoire pour le théâtre à Guingamp	Place du Champ au Roy 22000 Guingamp
<b>Madame Marie LE GARGASSON,</b> Chargée de programmation pour la Saison culturelle de Dinan Agglomération	8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan
<b>Madame Anne MAGUET,</b> Coordinatrice générale, développement des projets EAC et partenariats culturels du Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public à Brest	11, quai de la Douane 29200 Brest
<b>Monsieur Axel MANDAGOT</b> Directeur du Théâtre du Pays de Morlaix, scène de territoire pour le théâtre	20 rue Gambetta BP 67 127 29671 Morlaix cedex
<b>Monsieur Ronan MARTIN</b> Directeur des études de École du TNB, Théâtre National de Bretagne, centre dramatique national à Rennes	1, rue Saint-Hélier CS 54 007 35 040 Rennes cedex
<b>Monsieur Laurent MEININGER</b> Metteur en scène Compagnie Forget Me Not à Rennes	4, rue Saint-Martin 35700 Rennes
<b>Monsieur Frédéric PINARD</b> Directeur du Centre Culturel l'Archipel, scène de territoire pour le théâtre à Fouesnant-Les-Glénan	1 Rue des Îles, 29170 Fouesnant-Les-Glénan

#### **Article 2 :**

La direction régionale des affaires culturelles de la région Bretagne assiste administrativement cette commission consultative et établit le compte-rendu des débats et un relevé de votes.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2015, les frais de déplacement et de séjour générés par la participation aux travaux de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne.

Les modalités de cette prise en charge seront conformes aux termes du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

**Article 4 :**

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

**Article 5 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Bretagne.

Fait à Rennes, le

Le Préfet

**31 DEC. 2023**

Philippe GUSTIN

